

TRAVAILLER AVEC... L'ASSOCIATION SYNCOM

« Aider les communes et EPCI d'Ile-de-France à gérer les chantiers »

Par Noëlle Coudurier

Née d'une initiative commune du Sigeif (énergie), du Sedif (eau) et du Sipperec (énergie et réseaux de communication), l'association Syncom a vu le jour en 1993, avant d'intégrer ensuite Enedis, GRDF et Védif au sein de son conseil d'administration. Son mandat ? Aider les communes et EPCI d'Ile-de-France à gérer les chantiers sur lesquels interviennent de nombreux intervenants. Et pourquoi pas de donner l'idée à d'autres territoires d'en faire autant.

Comment s'est structurée l'association, avant même que n'entre en jeu la nouvelle réglementation « anti-endommagement des réseaux » ?

Au démarrage, nous avions seulement pour mission de centraliser les données collectées par les délégataires et les syndicats réalisant des travaux sur le territoire des communes. Convergeaient ainsi les avis d'ouverture et de fermeture des fouilles, les autorisations ou refus d'ouverture de fouilles, les repérages cartographiques, etc. Et Syncom proposait un tableau de bord sur lequel apparaissaient toutes les statistiques annuelles. Les communes intervenaient finalement assez peu en tant qu'entités contributrices. Mais depuis la réforme des DT/DICT, les collectivités qui sont exploitantes de réseaux et qui possèdent les outils adéquats possèdent des dispositifs approchants. Alors en 2016, Syncom a développé un service supplémentaire de mutualisation des données dans lequel on retrouve des fonds de plan topographiques et la caractérisation des enrobés (avec la présence ou non d'amiante et d'HAP). Ces deux volets sont complétés par des données « métier » du type gestion des espaces verts, accessibilité, etc. Cela constitue presque un SIG mutualisé, un outil très précieux pour les petites collectivités qui n'ont pas la chance de pouvoir développer ce type de service en interne.

Qu'est-ce qui a incité, dès le départ, les délégataires à jouer le jeu ?

Les grands délégataires ont été contributeurs dès le lancement de l'association, car convaincus par une convergence des données sur un même territoire. Par ailleurs, sans en tirer aucun bénéfice direct, cette centralisation a eu le mérite de leur permettre de communiquer auprès des communes dans lesquelles ils réalisaient les chantiers. Communes qui leur reprochaient parfois leur opacité. En d'autres termes, cela leur a donné l'occasion de partager leurs informations avant même que la réglementation ne les y oblige.

Qu'est-ce que les évolutions réglementaires contenues dans les codes du travail et de l'environnement ont changé pour Syncom ?

Notre activité « historique » ne suffisait plus aux collectivités et exploitants de réseaux – qui ont un besoin croissant de données pour la préparation de leurs projets, nous nous sommes interrogés sur ce que nous pouvions leur proposer de plus. C'est pour cela qu'ils peuvent désormais retrouver la caractérisation des enrobés, ce qui leur évite ainsi des dia-



LENNY COLLET
DIRECTEUR
TECHNIQUE

CHIFFRES CLÉ

80 COMMUNES
ADHÉRENTES
ou équivalent)
représentant
2,7 millions
d'habitants.

18 000
CHANTIERS
enregistrés en 2017
(avec les données
associées).

CONTACTS
Lenny Collet,
01 44 13 93 16
et Léa Anjou,
géomaticienne,
01 70 69 01 28

gnostics en doublon sur une même emprise, faute d'anticipation ou de communication entre les différents intervenants. On espère ainsi les aider à rationaliser les dépenses publiques en faisant des économies, et leur assurer une meilleure réactivité et une plus grande sécurité lors des prises de décision.

Selon vous, comment la réforme « anti-endommagement » a-t-elle été reçue par les collectivités ?

C'est assez disparate, en fonction de l'interlocuteur, et de la volonté de la collectivité. Tandis que certains y voyaient une façon de faire des économies et améliorer leurs organisations, quelques-uns fermaient les yeux sur les obligations réglementaires. Mais dans l'ensemble, tous les acteurs ont conscience qu'il fallait agir et se satisfont de cette réforme.

Incitez-vous – et si oui de quelle façon – les collectivités franciliennes à réaliser un PCRS ?

Les collectivités sont encouragées à réaliser un plan corps de rue simplifié (PCRS) (1), qui servira lui-même de base pour la réalisation d'un référentiel très grande échelle qui apportera des précisions supplémentaires. De notre côté, nous proposons une mutualisation à deux vitesses. La première consiste en l'apport de fonds de plans réalisés grâce à l'apport de chacun des contributeurs au fur et à mesure de leurs besoins. La deuxième, plus aboutie, vise à couvrir l'ensemble d'un territoire dès le début de la mutualisation et garantir la mise à jour du PCRS dans le temps. Syncom travaille notamment à la constitution du PCRS à l'échelle d'un établissement public territorial, en l'espèce de l'EPT Grand Paris Seine Ouest. L'objectif étant de disposer d'ici à fin 2018 ou début 2019 d'un continuum géographique sur la totalité de son territoire et bien sûr disposer d'un plan unique pour mener des projets, quelle qu'en soit la nature, et répondre aux DT/DICT.

Existe-t-il, à votre connaissance, des associations comme la vôtre sur d'autres territoires ?

Certaines structures se sont montées pour mutualiser plus largement de la donnée géographique, en particulier des données sur lesquelles nous ne sommes pas présents, comme le cadastre. En tout cas, je n'ai pas connaissance d'associations qui aient la même activité dans son ensemble sur un autre territoire que l'Ile-de-France. ●

(1) Pour rappel, le PCRS contient les bordures et trottoirs sur la voie publique, la verticale des façades des bâtiments et les affleurants de réseaux.